# 43065 - Où les Mécqouis doivent-ils aller se mettre en état de sacralisation à Hadaa pour faire le petit pèlerinage?

**question**

S'ils doivent se rendre à Hadaa  situé au-delà des lieux destinés à l'entrée en état de sacralisation où ils passent leurs vacances estivales, où vont-ils aller  (précisément) pour se mettre en état de sacralisation?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Louange a Allah

Les Mécqouis se mettent en état de sacralisation pour faire le petit pèlerinage  en dehors du territoire sacré, à Taneem.

Quand ils séjournent à Hadaa pendant l'été, c'est sur place qu'ils se mettent en état de sacralisation pour faire le petit pèlerinage. Cette pratique est fondée sur la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) qui, après avoir fixé les endroits où l'on doit se mettre en état de sacralisation, a ajouté :  Celui qui se trouve en deçà de ces endroits, peut entrer dans ledit état, là où il se décide de faire (le pèlerinage) ; même les Mécqouis s'y mettent à La Mecque.  Hadith cité  dans les Deux Sahih ) Il est affirmé dans ces deux Sahih que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) donna à Aicha, qui tout en se trouvant à La Mecque, voulait faire le petit pèlerinage, l'ordre de se mettre en état de sacralisation à l'extérieur du territoire sacré.

Allah est le garant de l'assistance.